

PATRIMOINE MINIER

DE LA VALLEE

DE SAINT AMARIN

(VALLEE DE LA HAUTE-THUR)

SECTEUR MOOSCH

HORS MINES D'ARGENT

UNTERWERSCHHOLTZ ET AURORA



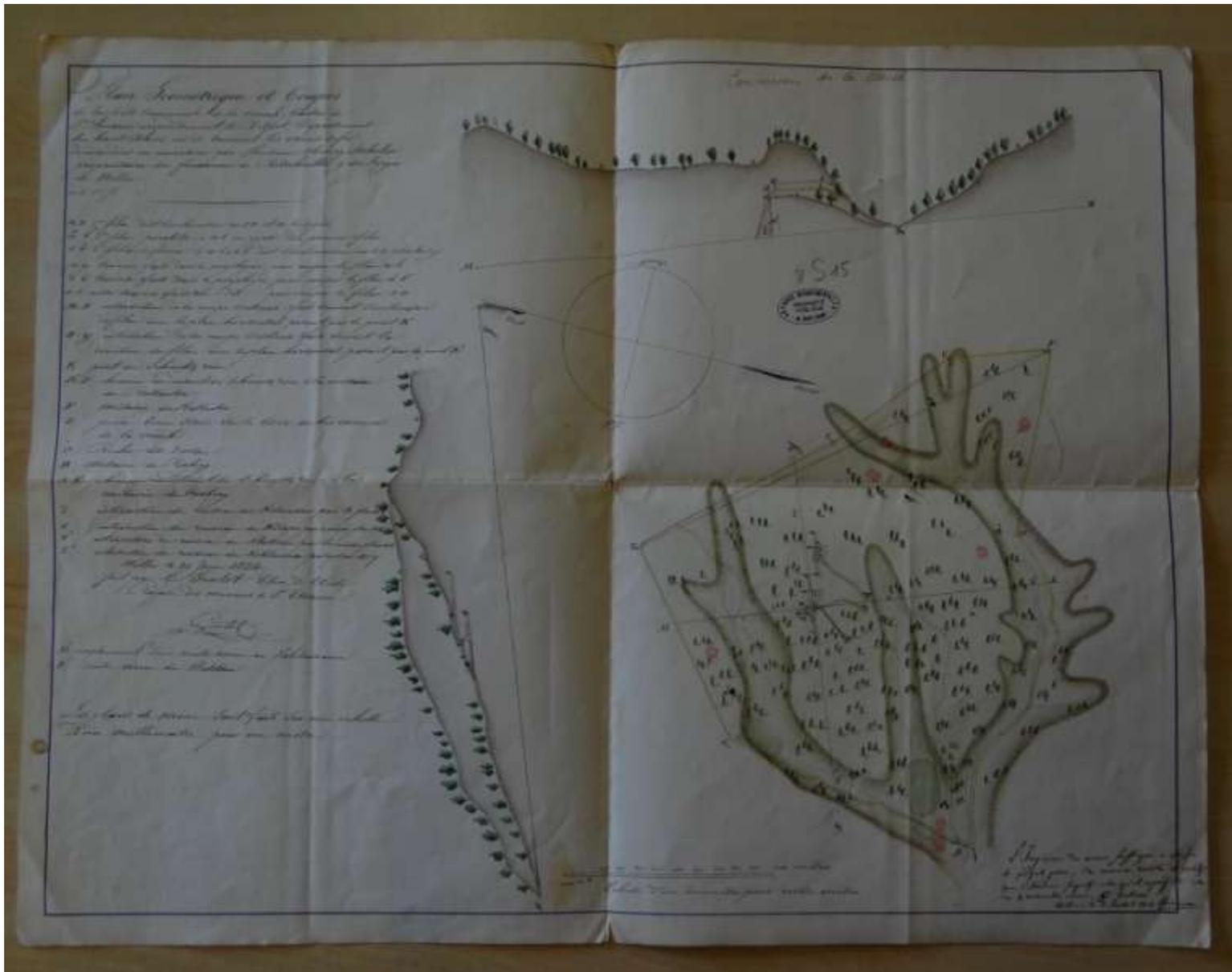
Mine à MOLLAU secteur KOLABI
(entre la Mine d'argent « Camping » et le GSANG)



Quelques emplacements d'anciennes mines de fer dans le secteur du KOLABI sur les hauteurs de MOOSCH en direction du GSANG



Emplacement d'une ancienne mine à MOOSCH
(aux alentours du ruisseau de la cascade du Bubalafels)



Plan des mines de fer de MOOSCH

date : Plan réalisé le 20.06.1824 (plan certifié le 03.07.1824)

(voir agrandissement des détails ci-dessous)

Document conservé au
Service des Archives départementales du département du Haut-Rhin à COLMAR
(cote 8S15)

Plan Géométrique et Coupes
 de la forêt Communale de la Meuse, Canton de
 S. Amarin arrondissement de Belfort, Département
 du Haut Rhin, où se trouvent les mines de fer
 demandées en concession par Monsieur Henry Schelton
 propriétaire du fourneau de Bitschwiller & des Forges
 de Meller
 a. b. 1. p.

- A B 1^{er} filon dont l'inclinaison au S. E. est de 60 degrés
- A C 2nd filon parallèle à a. b. ou resté. Du premier filon
- C D 3rd filon inférieur à a. b. & C. dont l'inclinaison au S. E. est de 60 degrés
- p. q. traverse faite dans le porphyre pour couper le filon a. b.
- r. s. traverse faite dans le porphyre pour couper le filon a. c.
- t. u. autre traverse faite dans le dit porphyre pour couper le filon C. D.
- M. N. intersection de la coupe verticale faite suivant l'inclinaison
 du filon avec le plan horizontal passant par le point K.
- X. Y. intersection de la coupe verticale faite suivant la
 direction du filon avec le plan horizontal passant par le point K.
- K point du Schmelzstein
- K. D. chemin conduisant du Schmelzstein à la métairie
 du Bollacker
- F Métairie du Bollacker
- E pierre borne située sur la lisière du bois communal
 de la Meuse.
- C Rocher dit Grotten
- B Métairie du Rossberg
- A. K. chemin conduisant du Schmelzstein à la
 métairie du Rossberg.
- Z. intersection du ruisseau du Kollwatten par le plan M. N.
- V. intersection du ruisseau du Kollwatten par le même plan M. N.
- V'. intersection du ruisseau du Kollwatten par le même plan M. N.
- Z'. intersection du ruisseau du Kollwatten par le plan X. Y.

Meller le 20 Juin 1824
 fait par H. Foullet Elève de l'École
 Royale des Mineurs de S. Etienne

Foullet

M. emplacement d'une vieille mine au Kollwatten
 P. vieille mine du Kollwatten

Les plans de mine sont faits sur une échelle
 d'un millimètre pour un mètre.



Plan Géométrique et Coupes
de la forêt Communale de la Mosch, Canton de
S^t Amarin arrondissement de Belfort, Département
du Haut Rhin, où se trouvent les mines de fer
demandées en concession par Monsieur Henry Stachelin
propriétaire du fourneau de Bitschwiller & des Forges
de Willer.

a. b. 1^{er} f.

V intersection du ruisseau du Kolari par le même plan MN
V' intersection du ruisseau du Klatstein par le même plan MN
3' intersection du ruisseau du Kohlenwatt par le plan D. Y

Willer le 20 Juin 1824

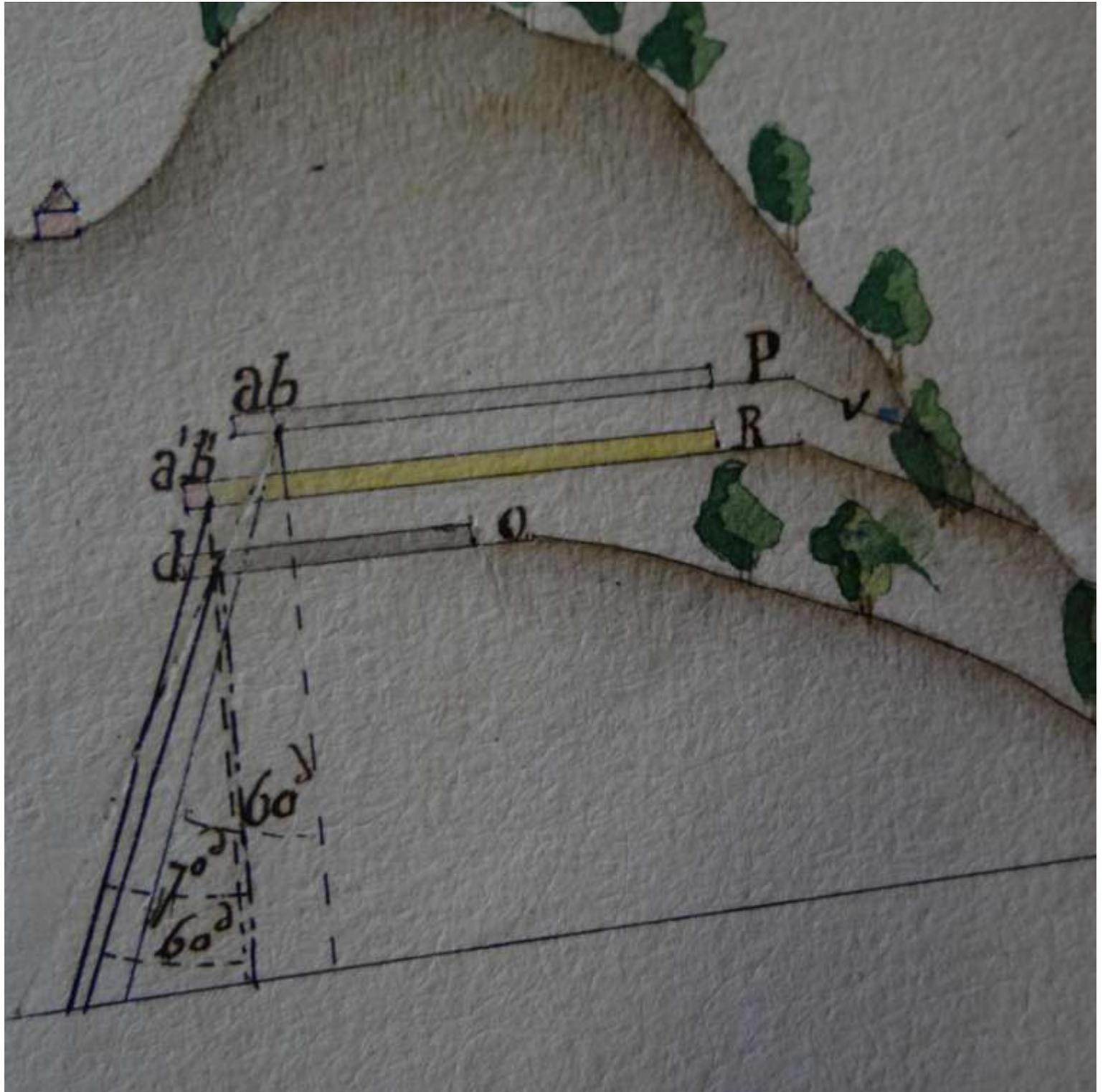
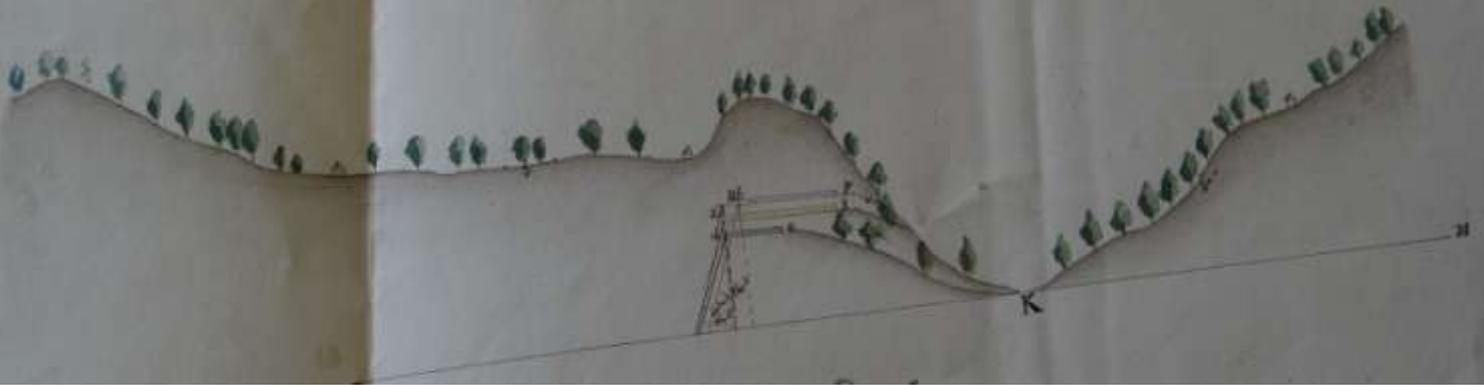
fait par S^t Genlot Elève de l'École
Royale des mineurs de S^t Etienne

Genlot

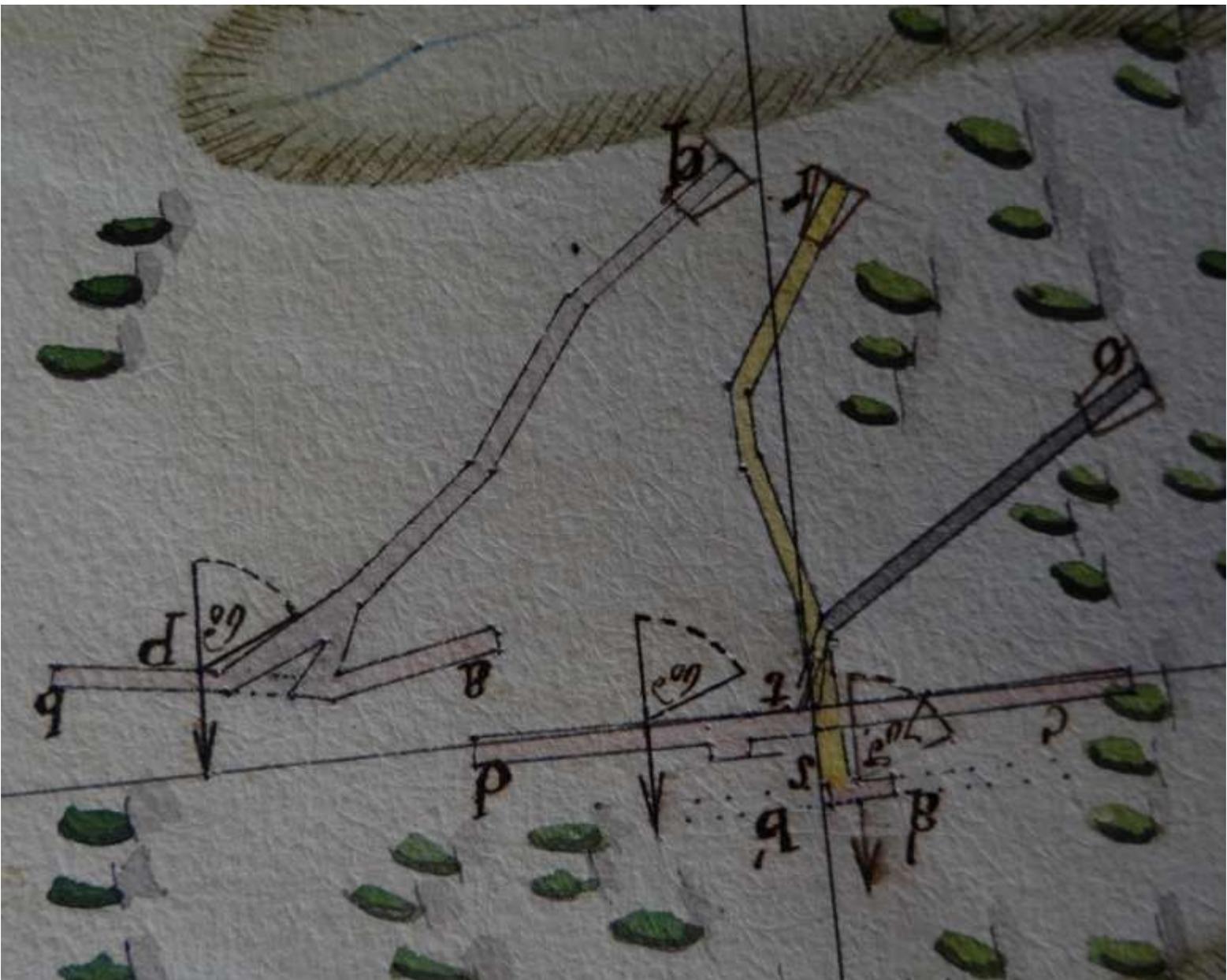
M emplacement d'une vieille mine au Kohlenwatt
P' vieille mine du Klatstein

L'Ingénieur des mines Joubert a vérifié
le présent plan, l'a reconnu exact et certifie
que l'étendue superficielle qu'il représente est
de 3 kilomètres carrés, 5 hectares.
Willer, le 3 Juillet 1824 *Moriz*

Concession de la Marche.







Document conservé au
Service des Archives départementales du département du Haut-Rhin à COLMAR
(cote 8S15)

L'ouvrage « « « UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE : Dictionnaire des Communes en trois volumes – Histoire et Géographie Economie et Société » – Editions Alsatia « 1981 »(Rubrique MOOSCH – pages 910-915) » » » indique page 910 dans le paragraphe « Lieux-dits » :

- Glattsteg et Rucherunz (anciennes mines de fer).

Extrait du livre : Description géologique et minéralogique du département du Haut-Rhin par Joseph DELBOS et Joseph KOEHLIN-SCHLUMBERGER – Mulhouse Librairie Edition Emile PERRIN « 1867 » - Tome second – chapitre : IV – Vallée de Thann et vallons adjacents – Etat des mines de fer en 1785, d'après le baron de Dietrich (page 212) :

12. Rucheruntz, près de Moosch, dans la montagne de Rucheruntz ou Glatte-Steeg, près du torrent de Belacker (Kohlacker). Une galerie de 50 toises dirigée sur 9 heures, sur laquelle on avait fait une foncée où les eaux étaient tellement abondantes qu'on fut obligé de prendre une première traverse à 10 toises au-dessous de la galerie et une deuxième à 10 toises plus bas. Cette mine donnait de l'hématite brune.

Extrait du livre : Description géologique et minéralogique du département du Haut-Rhin par Joseph DELBOS et Joseph KOEHLIN-SCHLUMBERGER – Mulhouse Librairie Edition Emile PERRIN « 1867 » - Tome second – Chapitre : Etat des mines en 1830, d'après un tableau page 263 « la statistique du Haut-Rhin » - Extrait page 214 :

16. Kohlwasen, n° 42. – Ban de Moosch. Filon dirigé N.-E. – S.O., plongeant de 75° N.O., épais de 6 pouces à 1 pied. Excellent minerai à gangue feldspathique, dans le terrain de transition. Une galerie. Etendue des travaux 15m.

Extrait du livre de Gilles SIFFERLEN : La Vallée de Saint-Amarin. Notes historiques et descriptives. Libraire-éditeurs Leroux – Strasbourg « 1909 » : GENERALITE « « Livre III – Moosch - Chapitre II – Les mines et les industries – pages 294 - » »

- Voici ce que M. de Dietrich en disait en 1789. Les premières mines, dont je parlerai, sont situées dans le territoire de Moosch, village qui se trouve à mille toises au sud-est de Saint-Amarin, dans le bailliage duquel il est situé. Ces mines sont dans la montagne du Rucheruntz ou Glatte-Steeg, près du torrent du Belacker. Elles servent d'aliment au fourneau de Bitschwiller et sont exploitées par une galerie qui entre dans la montagne. On y fit une foncée où les eaux devinrent si abondantes qu'on fut contraint, pour la faire écouler, d'ouvrir successivement deux traverses prises du jour. La plus élevée est à dix toises au-dessous de la galerie. La plus basse en est à vingt toises. J'ai trouvé deux mineurs occupés dans ces fosses. Ils en arrachaient de l'hématite brune (Description de gîtes de minerai..., p. 120).

Extrait du livre : Description des Gîtes de minerai et des bouches à feu de la France » par Philippe-Frédéric De DIETRICH – DIDOT, Paris, Tome 2, Haute et Basse Alsace « 1789 » 417 pages – « Extrait pages 119-120 » :

- « « Mines de fer de Rucheruntz » ». Je passe aux mines de fer renfermées dans la vallée de Saint-Amarin. Les premières dont je parlerai sont situées dans le territoire de Mosch, village qui se trouve à mille toises au sud-est de Saint-Amarin dans le bailliage duquel il est situé. Ces mines sont dans la montagne de Rucheruntz ou Glatte-Steeg près du torrent de Belaker ; elles servent d'aliment au fourneau de Bitschweiller, et sont exploitées par une galerie qui entre dans la montagne sur neuf heures, et la pénètre sur une longueur de cinquante toises. On y fit une foncée où les eaux devinrent si abondantes, qu'on fut contraint, pour les faire écouler, d'ouvrir successivement deux traverses prises du jour. La plus élevée est à dix toises au-dessus de la galerie ; la plus basse en est à vingt toises. J'ai trouvé deux mineurs occupés dans ces fosses, ils en arrachèrent de l'hématite brune.

(NOTA : texte recopié avec l'orthographe de l'époque)

M^{te} de Lorenz del Aug. unful
N^o 128

Colmar le 30 Mars 1824 14

L'Ingénieur au Corps royal des Mines
Haut Rhin faisant fonctions d'Ingénieur en chef de 8^o g. Arrond.
de Colmar le Préfet du Département
du Haut Rhin.

Monsieur le Préfet
le Haut Rhin

Monsieur le Préfet
3 Avril 1824



M^r Sublin propriétaire du fonniveau de Selschwiller
exploite depuis longtemps des mines de fer dans les communes
de Oeschwihr (Arrond. de Colmar) de Mosch, de Zellring
et d'Orren (Arrond. de Saver). Ses mines produisent du fer
Cablau des redwanes, mais des mines non concédées sous
les n^{os} 6, 7 et 8, ne sont point comprises dans la demande
en concession formée par M^r Sublin le 10 Mars 1824, et
depuis Connué j'ai réglé leur situation conformément aux lois
de concession en règle en formant des demandes en concession
pour ces quatre exploitations, mais que jusqu'à ce jour il
ne soit encore conforme à la loi; j'ai conséquemment
l'honneur de vous proposer de vouloir bien rendre un
avisé portant que les travaux des mines de fer de Selschwiller,
Mosch, Steigraben et Langenbach sous les n^{os} 6, 7, 8 et 9

Courrier datant de 1824 à propos de l'exploitation des mines de fer (page 1 sur 2)
(Divers secteurs de la vallée sont mentionnés dont Mosch « Moosch », Steigraben, Langenbach..)
Document conservé aux Archives départementales du Haut-Rhin à COLMAR (cote 8S15)

1824
Les Cantons de Sausheim (Canton de Sausheim) Mosch, Oden et Sausheim
(Canton de Sausheim) seront interdits à M. Rehlin de
présenter point d'ici au S. l'objet de demandes en concession
accompagnées de plans dressés sur l'échelle d'un millimètre
pour 10 mètres, conformément au titre IV de la Loi du 21
Avril 1810, et au S. II de l'Instruction N. 11 du 3 Aout
même année.

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse
considération,

Monsieur le Préfet,

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet,
l'assurance de ma haute et respectueuse
Obéissance dévouée.

à Volte



Courrier datant de 1824 à propos de l'exploitation des mines de fer (page 2 sur 2)
(Divers secteurs de la vallée sont mentionnés dont Mosch « Moosch », Steigraben, Langenbach..)
Document conservé aux Archives départementales du Haut-Rhin à COLMAR (cote 8S15)



No. 618
Comte de Jägers 1824



Monsieur le Comte de Jägers, membre
de la Légion d'honneur
et de la Chambre des députés du département du
haut Rhin

Monsieur de Moosch



Monsieur!
Monsieur de Moosch
maître de Berg à Miller
arrondissement de Belfort
Procureur de Vaux-vaux
qui ayant fait ouvrir l'ancien
travaux de mines, dans la
Commune de la Mosch aux
Canton de Battenstein & Aehlmann
il se croit certain de trouver
en minerai en assez grande
quantité, pour en faire l'exploitation
son avantage; il vient vous
solliciter en conséquence Monsieur
le Comte de Jägers bien
lui accorder la concession
du terrain si dessus, conformément
au plan joint à la présente
Je propose d'être de payer à la
Commune propriétaire du
terrain soit il demande
la concession une indemnité
annuelle de cinq centimes
par hectare, plus de lui
bonifier tous les dégâts que
ces travaux pourraient occasionner
à raison de la non jouissance
du terrain en exploitation

il se conformera au surplus
à tous les réglemens & des
dispositions des lois sur les
mines: & se réserve de Votre
bienveillance, & de Votre justice
un accueil favorable à sa
demande.

Berges de Wille le 3 juillet 1824

Henry Schuler



La demande de concession du petit terrain
se trouve renfermé dans le plan ci-joint
Le point de départ au lieu dit Schulerhofs
traîne à un terrain formant de ce point
certaine s'étendrait aboutir au point E métré
ou Dabach, en longeant le chemin de Dabach
jusqu'au point D on leur placerait une borne pour
pointir alors par une ligne droite le point D au
point E, par une autre ligne droite on
fermerait en haut la concession du point E au point
B métré au Dabach, on la ferait passer par
le point H et A également, une ligne droite
serait sur la ligne de terre entre les points
H et A, et par le point H, la concession se
terminerait par une ligne courbe aboutir au point B
au point H le lieu du départ, longeant une partie
du chemin de la métairie du Dabach, et une ligne
droite AB, par le moyen d'une borne placée au
point A, les conditions du terrain renfermé
dans le plan ci-dessus serait de trois kilomètres
quatre cent cinquante mètres

Henry Schuler
B^r Moricq

Courrier datant de 1824 à propos de l'exploitation des mines de MOOSCH (page 2 sur 2)

No 618

Desert sur la liquidation
des mines de Moosch le N° 103. l. 19.
Juillet 1824.



Monsieur le Comte de
Puymaigre, Membre de la
Commission d'honneur & d'inspection
du département du Haut Rhin

Monsieur !

Monsieur Stehelin maître
de Forges & Mille, arrondissement
de Belfort & Membre de
Vos conseils, qui ayant fait
remettre l'ancien travail de
Monsieur de la Commune
de la Mosch aux Cantons de
Glattenthal & Nohlsbessen
arrondissement de Belfort, il
se croit certain d'y trouver
du minerai en assez grande
quantité pour en faire l'essai
avec avantage. Il vient vous
solliciter en conséquence

Monsieur le Comte de vouloir
bien lui accorder la concession
du terrain ci dessus renfermé
dont le plan joint à la présente,

Il est important d'être de payer
à la Commune propriétaire
du terrain dont il demande la
concession, une redevance
annuelle de cinq centimes par
hectare, plus de lui bonifier
tous les dégâts que ces travaux
pourront occasionner à
raison de la non possession
du terrain, en exploitation

Courrier datant de 1824 à propos de l'exploitation des mines de MOOSCH (page 1 sur 2)

il se conformera au Surplus
à tous les réglemens & des
dispositions des lois, sur les
mines; & ose espérer de Votre
bienveillance, & de Votre justice
un accueil favorable à sa
demande.

Porges de Miller le 3 juillet 1824

3 Henry Schmitt

17
Demande en Concession de Mines
de Fer.



8515



M. Simon Schiltel propriétaire de la parcelle de Weller
et de Schiltwiller situées à Weller, demande la concession
de mines de fer situées dans le territoire des communes
Mosch, Schiltwiller et Weller, lesquelles se trouvent limitées
conformément aux plans joints par un procès d'expertise
en quatre concessions distinctes comme il suit.

~~Je ne sais si le
nom de Schiltwiller
est exact sur la carte
de la commune et si
est nommé Schiltwiller
à l'origine de la parcelle
et non.~~

1^{re} Concession de la Mine de fer de Weller, Commune de Schiltwiller,
limitée du Nord par une suite de lignes droites
partant de la fontaine publique du village de Schiltwiller
et passant ensuite par le clocher de St. Margarete, celui de Weller
l'angle Sud Est de la maison du garde forestier Julien de
Weller et aboutissant ensuite à la fontaine de Schiltwiller
point de départ.

2^{de} Concession de la Mine de fer de Koblwasser et de Koblwasser, Commune
de Mosch, Arrond. de Neufchâteau limitée 1^{re} par le chemin de Koblwasser
provenant d'un ancien puits au lieu dit Schiltwiller
jusqu'au puits de l'ancienne mine de fer de Koblwasser en un
point de vue à 110^m au Sud Est de l'entrée de cette mine.

2^{de} par une ligne droite partant du point et allant à l'angle
Nord Est de la Mairie de Mosch; 3^{de} Une ligne droite
partant du point et aboutissant à l'angle Sud Est de
la Mairie de Mosch; 4^{de} par une 3^{de} ligne droite
allant du point sur un point A en l'air, laquelle passe
dans un angle du chemin de Mosch à 240^m
à l'Est de l'entrée de la mine de fer de Koblwasser; 5^{de} de ce
point A au point de départ par le chemin de Mosch.

3^{de} Concession de la Mine de fer de Langenthal, Commune de Schiltwiller,
Arrond. de Neufchâteau limitée par une suite de lignes droites
partant du point A sommet de la chapelle de St. Nicolas
et passant ensuite successivement par l'angle Sud Est de la

Courrier datant de 1829 concernant une demande de concession de mines de fer (page 1 sur 4)
(Divers secteurs de la vallée sont mentionnés dont Mosch « Moosch ») Document conservé aux
Archives départementales du Haut-Rhin à COLMAR (cote 8515)

De Seltzing et d'Orbay; le public pourra prendre connaissance de ces différents projets pendant la durée de la présente affiche.
Les demandes, observations et les oppositions seront reçues par le Préfet pendant quatre mois, à compter de la date de la présente affiche; elles seront aussitôt notifiées par acte en conséquence et seront insérées, à la suite de la demande en concession, sur le registre spécial des mines, lequel sera ouvert à tous ceux qui en demandent communication.

Toutes les oppositions seront notifiées aux parties intéressées, pour qu'elles fassent leurs réponses.

Conformément à l'art. 23 de la Loi du 21 avril 1810, la présente demande sera insérée dans le Journal du Département affiché pendant quatre mois dans les communes de Sultz, Lauterbach, Mosch, Seltzingen, Orbay, Willer, Belfort et Colmar, et publiée alternativement une fois par mois, un jour de dimanche ou fête, devant la maison commune et l'église paroissiale ou consistoriale, à l'issue de l'office.

M. M. les Maires attesteront, par apposition et publication, par de suite de l'affiche qu'ils fourniront après l'expiration de quatre mois.

fait à Colmar, le
Le Préfet

Proposé à Strasbourg le 17 Janvier 1829
L'Ingénieur des Ponts et Chaussées et Ingénieur en chef des 8^e et 9^e Arrond^s

Le Préfet du Département du Haut-Rhin ^{arrête} que l'annoncé de l'affaire ci-dessus sera affiché et publié dans les villes de Colmar et de Belfort, ainsi que dans les communes de Sultz, Lauterbach, Mosch, Seltzingen,

Courrier datant de 1829 concernant une demande de concession de mines de fer (page 3 sur 4)
(Divers secteurs de la vallée sont mentionnés dont Mosch « Moosch »)
Document conservé aux Archives départementales du Haut-Rhin à COLMAR (cote 8S15)

Orbey et Willer, en conformité
des dispositions de l'art. 23
de la loi du 21 avril 1810, et
que le premier et le dernier jour
de l'approbation de l'affaire,
comme aussi les jours où
la publication aura eu lieu,
seront constatés par les
certificats de M. le Maire.
Colmar le 10 Janvier 1829

[Signature]



Courrier datant de 1829 concernant une demande de concession de mines de fer (page 4 sur 4)
(Divers secteurs de la vallée sont mentionnés dont Mosch « Moosch »)
Document conservé aux Archives départementales du Haut-Rhin à COLMAR (cote 8S15)